



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 24350

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le code de l'éducation. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait examiné ce texte en mai dernier et le texte était programmé pour le mois de juin. La veille de son examen, le texte a été retiré. Il lui demande à quel moment ce texte sera réexaminé par l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Le projet de code de l'éducation s'inscrit dans le programme général de codification des textes législatifs et réglementaires que le Gouvernement a entrepris de mener à bien et dont il a confié la responsabilité à la commission supérieure de codification. Le projet de loi relatif à la partie législative du code de l'éducation, adopté par le Conseil des ministres le 30 juillet, après avis du Conseil d'Etat, et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, a été examiné et adopté par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales le 27 mai 1998. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite que, selon les possibilités du calendrier parlementaire, ce projet de loi vienne rapidement en discussion devant l'Assemblée nationale. La publication du code de l'éducation permettra en effet d'opérer une simplification et une clarification significatives du droit de l'éducation et constituera un document de référence pour les étudiants, les élèves et leurs parents ainsi qu'un instrument de travail pour les chefs d'établissement, les enseignants et tous les autres personnels ayant en charge le service public de l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24350

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 392

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1575